

TIJDSCHRIFT  
VAN HET  
NEDERLANDSCH GENOOTSCHAP  
VOOR  
MUNT- EN PENNINGKUNDE

ONDER DE ZINSPREUK

*„Concordia res parvae crescunt“*

TE

AMSTERDAM



5<sup>e</sup> Jaargang

---

AMSTERDAM  
G. THEOD. BOM EN ZOON  
1897

---

**Les monnaies frappées à Bois-le-Duc par les  
archiducs Albert et Isabelle.**

Planche IV.

---

Les plus anciens produits connus de l'atelier monétaire de Bois-le-Duc sont les monnaies divisionnaires frappées sous Philippe II, en vertu de l'autorisation accordée par ce souverain, le 18 juin 1578, à cette ville, de faire frapper des espèces de billon et de cuivre. Les forges de Bois-le-Duc furent en activité jusqu'au 16 novembre 1624 et les ateliers furent définitivement fermés à la Saint-Jean de 1626.

Le règne des archiducs Albert et Isabelle est, sans contredit, celui qui nous a laissé le plus de souvenirs monétaires émis à Bois-le-Duc.

Les archives nous ont fidèlement transmis la plupart des pièces officielles concernant le monnayage qui nous occupe et nous ne pouvons mieux faire, pour les détails touchant cette question, que de renvoyer le lecteur à

l'article: *Monnaies frappées à Bois-le-Duc*, de F. Verachter. 1) M. A. de Witte, notre savant confrère et ami, qui a fait de longues recherches dans les différents dépôts d'archives pour la publication de son bel ouvrage: *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant*, etc., veut bien nous dire qu'il n'a rien trouvé en fait de documents relatifs aux monnaies frappées à Bois-le-Duc pour le règne des archiducs, qui n'ait été signalé par Verachter.

Albert et Isabelle nous ont laissé bon nombre d'espèces forgées à Bois-le-Duc et appartenant à deux systèmes monétaires différents dont le second, établi pour parer à certains inconvénients économiques du premier, fut en usage à partir de 1612. 2)

Les pièces officielles citées par Verachter ne signalent qu'une seule monnaie d'or frappée à Bois-le-Duc. C'est la *couronne d'or* (*goude kroon*), dont on n'a émis que 284 exemplaires du 18 mai 1617 au 30 avril 1618. Cette précieuse monnaie n'a pas été retrouvée jusqu'ici à ce que nous sachions.

Nombreuses et variées sont les espèces d'argent, de billon et de cuivre sorties de l'officine de Bois-le-Duc.

---

1) *Documenten pour servir à l'histoire monétaire des Pays-Bas*, par Frédéric Verachter Page 168 et suivantes.

2) *Revue belge de numismatique*, 1877, page 65 et suivantes.

Ce sont, dans le premier système monétaire, en argent :

le *florin d'argent* (*zilveren gulden*) que nous décrivons plus loin

le *huitième de florin d'argent* (*stooter*)

le *réal d'argent* (*zilveren real*)

le *quart de réal d'argent* (*quaert van den zilveren real* ou *braspenninck*)

en cuivre :

le *liard de cuivre* (*kopere oord*) seulement frappé dans ce premier système, à deux tailles et à deux types variés

le *gigot de cuivre* (*kopere negenmanneken*) frappé, à deux tailles et à deux types différents, dans cette première série de numéraire.

Les monnaies d'argent du deuxième système monétaire sont :

le *souverain d'argent* ou *patacon* (*zilveren souverain*)

le *demi-souverain d'argent* ou *demi-patacon* (*halven zilveren souverain*)

le *quart de souverain d'argent* ou *quart de patacon* (*quaert van den zilveren souverain*)

la *pièce de six sols* (*penninck van zes stuyvers*)

la *pièce de trois sols* (*penninck van drij stuyvers*).

Celles de billon sont :

la *pièce d'un sol* (*stuyver*)

la *pièce d'un demi-sol* (*halven stuyver*)

le *liard d'argent* (*zilveren oord*).

Celles de cuivre sont :

le *gigot de cuivre* (*kopere negenmannen*) frappé, dans ce second système, à la taille et au type de la deuxième variété de la première série monétaire.

Verachter n'a pas connu en nature la plupart des monnaies que nous venons de citer. Cet auteur ne donne pas, entre autres, le patacon et ses fractions, pièces dont il existe actuellement un assez grand nombre d'exemplaires.

Le *florin d'argent* frappé à Bois-le-Duc par les archiducs Albert et Isabelle est reproduit sur la planche IV, n°. 1. Cette pièce est une des grandes raretés de la série monétaire dont nous parlons. En voici la description.

1. Droit. Bustes en regard des archiducs.

Légende. † AL—BERTVS · ET · ELISABET · DEI · GRATIA.

Revers, Écu couronné des archiducs, entouré du collier de la Toison d'or. La couronne coupe en deux parties la date : 16—00.

Légende. † ARCHIDVCES · AVST—DV · CES · BVRG · BRAB · Z

Florin d'argent. Cabinet royal des médailles de Bruxelles.

Nous avons aussi retrouvé un *ducaton* de poids double de 1619, pièce rarissime dont

aucun des nombreux documents monétaires de cette époque, connus jusqu'ici, ne fait mention. Ce *ducaton* aura vraisemblablement été frappé, à titre d'essai, au cours de la fabrication du 20 octobre 1618 au 14 juin 1619, les comptes de cette fabrication, parvenus jusqu'à nous, ne parlant pas de cette grosse monnaie dont voici la description.

2. Droit. Bustes accolés de profil à droite des archiducs.

Légende. ALBERTVS · ET · ELISABET · DEI · GRATIA · 16 † 19.

Revers. Écu couronné des archiducs, ayant deux lions comme supports. Autour de l'écu se trouve le collier de la Toison d'or, dont on ne voit que la Toison suspendue à deux briquets.

Légende. — · ARCHID · AVST · DVC — ES · BVRG · BRAB · Z<sup>c</sup> (Pl. IV, n<sup>o</sup>. 2.)

*Ducaton d'argent* Notre collection.  
*de poids double.*

Un second exemplaire de ce *ducaton*, également de poids double, existe dans la belle collection de pièces locales de la *Provinciaal Genootschap* de Bois-le-Duc, collection dont notre érudit confrère, M. le Chevalier Snoeck, a dressé un catalogue des plus complets.

V<sup>te</sup> BAUDOUIN DE JONGHE.

---



No. 1.



No. 2.